

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

N° 30 - 2024

DECISION MUNICIPALE

DECLARATION PREALABLE
INSTALLATION DE TROIS BLOCS DE CLIMATISATION EN FACADE DU BATIMENT
« ANCIEN REPECTOIRE DU RESTAURANT SCOLAIRE » - RUE ANATOLE France - 83430
SAINT-MANDRIER-SUR-MER

- Monsieur Gilles VINCENT, Maire de la commune de Saint-Mandrier-sur-Mer,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 27^{ème} et L.2122-23,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 15 Juin 2021 (n° 2020-21) autorisant Monsieur le Maire à procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux nécessaires à la réalisation des programmes d'investissement fixés budgétairement et approuvés par le conseil municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 - de déposer une demande de déclaration préalable visant à permettre l'installation en façade d'équipements techniques de ventilation (3 blocs de climatisation) au sein de l'ancien réfectoire du restaurant scolaire, rue Anatole France. Les équipements seront visibles dans la cour intérieure du bâtiment.

ARTICLE 2 - La présente décision sera communiquée à l'ensemble des élus locaux en exercice et aux conseillers municipaux non encore installés.

ARTICLE 3 - La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Var et publiée.

ARTICLE 4 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr » ou par requête dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 26 Juillet 2024.

Le Maire,

Gilles VINCENT

